

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 AVRIL 2017**

Etaient présents : Mme FLOQUET-PODRAS Annie - MM. DE ABREU Antoine - WILLOCQ Sébastien - CARLIER Benoît - DUGUET Jean-Bernard - SAPIN Claude - GRUHS Jérôme – Mme CHEVALLIER Isabelle - LANY Armelle - DESMASURES Laetitia - DE ABREU Valérie

Etaient absents: M. CARLIER Benoît donne pouvoir à M. SAPIN Claude

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu du 20 mars 2017
- Compte de gestion commune 2016
- Compte administratif commune 2016
- Budget primitif commune 2017
- Compte de gestion SE 2016
- Compte administratif SE 2016
- Budget primitif SE 2017
- Délibération aménagement D1
- Demande de subventions associations
- Achat parcelle boisée
- Droit de préemption terrain M Casolari
- Questions diverses

Mme DESMASURES Laetitia été élue secrétaire de séance

ADOPTION DU P.V. DE LA DERNIERE SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 mars 2017 est adopté à l'unanimité

APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

Le Maire se retire afin de laisser le Conseil Municipal délibérer.

Le conseil municipal après en avoir élu son président M DUGUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame Floquet-Podras Annie, Maire.

Après s'être fait présenté le budget de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mme Floquet-Podras étant sortie au moment du vote,

1°/ Décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations De l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	167 051.10€	209 998.41€
	Section d'investissement	153 879.73€	40 330.31€
		+	+
Report de l'exercice	Section de fonctionnement		217 591.05€

précédent	(002)		
	Section d'investissement (001)		92 256.46€
		=	=
Total (réalisations+ reports)		320 930.83€	560 176.23€
		+	+
Restes à réaliser a reporter en 2017	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
		=	=
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	167 051.10€	427 589.46€
	Section d'investissement	153 879.73€	132 586.77€
	Total cumulé	320 930.83€	560 176.23€

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°/ L'affectation au compte 1068 de la somme de 21 292.96€

4°/ Le report :

Au compte R002 de la section de fonctionnement du budget principal de 239 245.40€

Au compte R001 de la section d'investissement du budget principal de 21 292.96€

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE :

Mme le Maire présente au conseil le budget primitif 2017 :

Dépenses fonctionnement : 452 859€

Recette fonctionnement : 452 859€

Dépenses investissement : 271 975€

Recette investissement : 271 975€

Le conseil vote pour à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SE

Le conseil municipal après en avoir élu son président M DUGUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame FLOQUET-PODRAS Annie, Maire.

Après s'être fait présenté le budget de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mme Floquet-Podras étant sortie au moment du vote,

1°/ Décide de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations De l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	29 059.22€	38 499.31€
	Section d'investissement	20 843.23€	8 064.66€

Report de l'exercice précédent	Section de fonctionnement (002)		110 772.93€
	Section d'investissement (001)		47 477.28€

Total (réalisations+ reports)		49 902.45€	204 814.18€
--------------------------------------	--	-------------------	--------------------

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	29 059.22€	149 272.24€
	Section d'investissement	20 843.23€	55 541.94€
	Total cumulé	49 902.45€	204 814.18€

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement d'entretien du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°/ Le report :

Au compte R002 de la section d'exploitation du budget annexe service des eaux de 120 213.02 €

Au compte R001 de la section d'investissement du budget annexe service des eaux de 34 698.71€

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2017 SE :

Mme le Maire présente au conseil le budget primitif 2017 :

Dépenses fonctionnement : 159 218€

Recette fonctionnement : 159 218€

Dépenses investissement : 160 268.71€

Recette investissement : 160 268.71€

Le conseil vote pour à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2017

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2017 :

Taux de TAXE D'HABITATION	: 18.33 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	: 16.85 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	: 37.95 %

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les subventions suivantes :

Comité des Fêtes : 5 000.00 €
Un plus pour nos enfants : 400.00 €
Association sportive : 15€ par enfants de la commune

Et de classer les autres demandes à savoir : l'AFSEP, les cheveux argentés, l'association handisport chaunoise sans suites.

Aucune autre subvention ne sera accordée pour l'année 2017.

ACHAT PARCELLE BOISEE :

Madame le Maire expose au conseil qu'une parcelle de bois a été mise en vente près des parcelles de peupliers appartenant à la commune.

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire une offre d'achat pour l'achat de cette parcelle.

Le conseil vote pour à l'unanimité et propose une offre de 5000€.

TARIF COMMUNAL

Concession cimetière : 200.00 €.

- Columbarium : 700.00 € pour une durée de 30 ans (emplacement prévu pour deux personnes maximum) et valide les redevances telles que :
- redevance création concession par défunt d'un montant de 32.00 € HT ;
- redevance de dispersion des cendres pour un montant de 25.00 € HT.

- Salle polyvalente : Les tarifs de la location de la salle polyvalente et de ses accessoires restent identiques à la délibération du 09/04/2013 à savoir :

Location à la journée : habitant de Mennessis : 60.00 €
(Uniquement en semaine) Extérieur : 100.00 €
Location du week-end : habitant de Mennessis : 160.00 €
Extérieur : 250.00 €

Maison des associations :

Location du week-end : habitant de Mennessis : 60.00 €

Ainsi que le montant de la casse tel que définit ci-dessous :

SALLE POLYVALENTE

VERSEUR INOX : 20.00 €	DECAPSULEUR : 3.00 €	COUPELLE A SUCRE : 9.15 €
COUTEAU A PAIN : 5.00 €	FOUET : 5.00 €	BOULE à GLACE : 5.00 €
ASSIETTE OVALE : 3.00 €	ASSIETTE PLATE : 3.00 €	ASSIETTE à DESSERT : 3.00 €
TASSE : 1.85 €	POT à CAFE : 9.15 €	POT à LAIT : 3.00 €
CARAFE : 1.85 €	VERRE à VIN 16 cl : 1.50 €	VERRE à EAU 20 cl : 1.50 €
VERRE à LIQUEUR : 1.50 €	FLUTE à CHAMPAGNE : 1.50 €	VERRE APERITIF HAUT : 1.50 €
VERRE APERITIF BAS : 1.50 €	FOURCHETTE INOX : 0.60 €	CUILLIERE INOX : 0.60 €
CUILLIERE à CAFE : 0.60 €	COUTEAUX INOX : 0.60 €	PELLE A TARTE : 12.20 €
PLAT OVALE INOX : 9.15 €	PLAT ROND INOX : 9.15 €	LEGUMIER INOX : 10.70 €
SAUCIERE INOX : 9.15 €	CORBEILLE à PAIN : 9.15 €	PLATEAUX à DESSERVIR : 7.65 €
RAMASSE COUVERTS : 7.65 €	COUPE à FRUITS : 2.30 €	BOL : 2.30 €
PERCOLATEUR : 100.00 €	LOUCHE : 4.60 €	RAMEQUIN : 1.50 €
TIRE-BOUCHON / 13.70 €	CASSEROLE / 15.00 €	TABLE ROULANTE : 150.00 €
PLATEAUX : 67.00 €	PIEDS : 23.00 €	BARRES : 12.00 €
CHAISES : 30.00 €	MOUTARDIER SALIERE POIVRIERE : 9.15 €	

MAISON DES ASSOCIATIONS

ASSIETTE PLATE : 3.00 €	ASSIETTE à DESSERT : 3.00 €	TASSE : 1.85 €
SOUS TASSE : 1.00 €	VERRE A WISKY : 1.50 €	VERRE à EAU 20 cl : 1.50 €
FLUTE à CHAMPAGNE : 1.50 €	FOURCHETTE INOX : 0.60 €	CUILLIERE INOX : 0.60 €
CUILLIERE à CAFE : 0.60 €	COUTEAU(X) INOX : 0.60 €	TIRE-BOUCHON : 13.70 €
CAFETIERE: 22.85 €	MICRO-ONDE: 100.00 €	BAC A GLAÇONS : 1.00 €
TABLES : 120.00 €	CHAISES : 30.00 €	REFREGIRATEUR : 300.00 €
TELEPHONE : 50.00 €	TABLEAU DECORATIF : 20.00 €	HORLOGE : 38.00 €
POUBELLE CUISINE : 30.00 €	POUBELLE TOILETTE : 30.00 €	BROSSE TOILETTE : 10.00 €
SECHE-MAIN : 100.00 €	TAPIS : 100.00 €	BALAI : 10.00 €
RACLETTE : 10.00 €	SEAU : 10.00 €	SERPILLIERE : 10.00 €
PORTANT A VETEMENT : 100.00 €		PELLE + BALAYETTE : 10.00 €
DECAPSULEUR – TIRE BOUCHON : 3.00 €		EGOUTTOIR A VAISSELLE : 10.00 €

DELIBERATION AMENAGEMENT D1

Suite aux travaux d'aménagement de la D1, le département dédommage la commune d'un montant de 101.96€

Le conseil municipal vote pour l'encaissement de ce chèque à l'unanimité.

TARIFS DE L'EAU

L'eau est facturée 1.66€ le m3, le coût de revient pour la commune est de 1.77€ le m3.

Une augmentation est donc prévue après le relevé d'octobre. L'augmentation sera de 0.10 centimes pour l'année 2017.

ACHAT PARCELLE CASOLARI

Madame le Maire expose au conseil la vente de la maison de Mme Casolari, la commune a un droit de préemption sur une partie du terrain afin de faire un accès à l'air de jeux.

Le conseil souhaite faire valoir son droit de préemption et attend la proposition du notaire.

DEMANDE DE DETR MISE AUX NORMES PLAFONDS DE LA MAIRIE

Madame le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention en DETR pour refaire les plafonds de la mairie afin d'enlever les dalles.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Duguet signale que la bouche d'égout de sa rue est endommagée.
- Monsieur Salot signal que le virage devant son habitation est très dangereux et qu'il n'y a pas de trottoir. Des travaux de bordurage vont débiter d'ici la fin de l'année et le problème va être résolu.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 21 h 00